

• (2.50 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à répéter ma demande: Quand recevrai-je réponse à ma question n° 4? Elle figure au *Feuilleton* depuis le 12 septembre, donc depuis près de trois mois. On m'a déjà dit deux ou trois fois, à l'appel de l'ordre du jour, qu'on y répondrait bientôt. Il s'agit d'une question que je pose chaque année sous la même forme depuis près de 20 ans.

Je m'efforce simplement d'obtenir des renseignements de fraîche date et je commence à m'inquiéter du retard. Il s'agit des pensions des fonctionnaires retraités.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je prie le député d'excuser ce retard et je vais voir à y remédier.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions n°s 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

REVISION DE LA LOI SUR LES INDIENS

Motion n° 39—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document intitulé *Revision de la Loi sur les Indiens* qui a été imprimé en appendice à la quatrième réunion du Conseil consultatif national des Indiens tenue à Ottawa du 1^{er} au 5 mai 1967.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion n° 41—**Mr. Howard (Skeena)**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)

[M. McQuaid.]

L'ÉDUCATION DES INDIENS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Motion n° 42—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Motion n° 43—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Motion n° 44—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS AU QUÉBEC

Motion n° 45—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de Québec depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS EN ONTARIO

Motion n° 46—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de l'Ontario depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.

(La motion est adoptée.)